

# Les droits de la personne : une perspective canadienne

Le Canada est réputé à juste titre pour son respect des droits de ses citoyens et de ceux qui y viennent en quête de refuge. L'attachement profond et fondamental aux droits et aux libertés de la personne est inscrit dans la trame même de la vie canadienne. Pourtant, ce n'est que depuis récemment que des lois formelles garantissent ces droits.

Cet état de choses, loin d'être le signe d'une indifférence à l'égard des droits de la personne, reflète plutôt la place spéciale que ces droits ont occupée tout au long de l'histoire de la nation. Contrairement à beaucoup d'autres pays, le Canada n'a jamais été confronté à la nécessité d'une révolution violente, et n'a jamais été le théâtre de luttes pour affirmer les droits de l'individu face à un régime d'oppression. Dès le début, le respect de la dignité et de l'intégrité humaines a été tenu pour normal et cette « supposition » a fait du Canada l'un des pays les plus privilégiés du monde.

Elle est également à l'origine de l'approche distinctive des droits de la personne que suit le Canada. Au cours des quarante dernières années, le Canada a adopté une série de lois protégeant les droits de la personne et promulgué la *Charte canadienne des droits et libertés*. Cette législation reflète les principes fondamentaux de la Déclaration universelle des droits de l'homme proclamée par les Nations Unies, mais elle est également typiquement canadienne, profondément enracinée dans l'histoire du pays.

## Le legs de l'histoire

La clé de cette histoire réside dans l'esprit de tolérance — vis-à-vis de comportements, de cultures et de modes de vie différents — qui est l'une des marques distinctives des Canadiens.

Le pays, à son origine, était habité par divers peuples autochtones possédant chacun leur langue et leur culture. Après l'arrivée des premiers Européens, il a vu sa population croître rapidement avec l'afflux d'immigrants venus du monde entier, apportant avec eux leurs coutumes et leurs croyances religieuses. Le respect du droit des individus à poursuivre leurs rêves, selon leurs propres convictions, constituait une nécessité pratique. Et même si des conflits ont inévitablement surgi, cette bonne volonté et cette générosité d'esprit ont occupé une place éminente dans le développement du Canada.

En 1975, chaque province s'était dotée de son propre code des droits de la personne, dont l'administration et l'exécution étaient confiées à une Commission permanente des droits de la personne.

Le gouvernement fédéral adopta la *Déclaration canadienne des droits* en 1960, qui interdisait, au niveau fédéral, la discrimination selon la race, la couleur, l'origine nationale, la religion ou le sexe et garantissait en outre un grand nombre des autres droits protégés par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. La *Loi canadienne sur les droits de la personne*, qui instaurait

## Un Canadien reçoit le Prix de l'ONU



Le professeur John P. Humphrey de Montréal s'est vu attribuer le Prix des Nations Unies pour les droits de l'homme à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. M. Humphrey est le premier Canadien à remporter cet honneur.

M. Humphrey a fait une longue carrière dans le domaine des droits de l'homme et à ce titre, il jouit d'une renommée internationale. Il fut le premier directeur de la Division des droits de l'homme des Nations Unies, et a joué un rôle de premier plan dans les travaux préparatoires et la rédaction de la Déclaration universelle que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptée en 1948.

Le professeur John P. Humphrey fut l'un des artisans de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Auteur de nombreux livres et articles touchant les droits de la personne et autres aspects du droit international, le professeur Humphrey s'est vu décerner en 1974 l'Ordre du Canada en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle aux droits de l'homme sur la scène internationale.

Quand on lui a remis le Prix des Nations Unies, M. Humphrey a déclaré :

« Jamais depuis qu'elle existe, la Déclaration universelle n'a retenu aussi fortement l'attention qu'en son quarantième anniversaire. J'espère que cela fournira l'élan vital qui nous aidera à instaurer la paix dans notre monde et la reconnaissance universelle de la dignité de l'homme et de la femme ».